

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

| | |
|-------------------------|------------|
| Membres titulaires | 39 |
| Titulaires Présents | 25 |
| Suppléants avec vote | 1 |
| Pouvoirs | 6 |
| Nombre de votants | 32 |
| Date de la convocation | 12/12/2025 |
| Certifié exécutoire le | 22/12/2025 |
| Date d'affichage | 23/12/2025 |
| Envoyé en préfecture le | 05/01/2026 |

Le vingt-deux décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, CHABRILLANGES Maurice, CHASSEING Daniel, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : ENSERGUEIX J. François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEZEAU Sophie, GAGE Pascal.

EXCUSES : BONNET TENEZE Véronique (donne procuration à BOUCHOT Estelle), BOURDARIAS Sophie (excusée), BOURROUX François (excusé), CHAMPSEIX Serge (excusé), CHEYPE Sandrine (donne procuration à COUTURAS Alain), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), MEUNIER Colette (donne procuration à LACHAUD Sylvie), PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à PETIT Christophe), PLAS Marcel, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), VIGROUX SARDENNE Josiane.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

109-2025 Motion pour la création d'une liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon

Le conseil communautaire est informé du projet de la SNCF de la création d'un ligne ferroviaire Bordeaux-Lyon passant par Massy et délaissant nos territoires.

Considérant que :

Le Massif central est un territoire central en France, mais souffre d'un isolement croissant en matière de transports ferroviaires, aggravé par la suppression de la liaison Lyon-Bordeaux en 2014 ;

La SNCF a annoncé en novembre 2025 la création d'une liaison TGV Lyon-Bordeaux contournant le Massif central, ce qui prive les habitants et les territoires de cette région d'un accès direct et régulier à ces deux métropoles ;

Les élus, associations et habitants du Massif central demandent depuis plusieurs années le rétablissement d'une desserte ferroviaire digne, permettant de relier Bordeaux, Périgueux, Brive, Tulle, Meymac, Ussel, Merlines, Clermont-Ferrand et Lyon afin de favoriser le développement économique, social et touristique de ces territoires ;

L'absence de liaison ferroviaire adaptée pénalise les usagers, les étudiants, les travailleurs et les entreprises, et contribue à l'accroissement des inégalités territoriales ;

Une liaison Intercités (non-TGV) par le Massif central, utilisant les infrastructures existantes, permettrait de desservir efficacement ces territoires ;

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le conseil communautaire demande :

À la SNCF et à l'Etat de réétudier le projet de liaison ferroviaire Lyon-Bordeaux, en intégrant un tracé par le Massif central, sous forme d'un train Intercités quotidien, afin de desservir les villes et les territoires intermédiaires ;

À l'Etat, en tant qu'autorité organisatrice des transports, de s'engager à financer et à pérenniser une desserte ferroviaire adaptée aux besoins des habitants et des territoires du Massif central ;

À la SNCF, de consulter largement les élus locaux, les associations d'usagers et les citoyens avant toute décision définitive sur les tracés et les horaires des liaisons ferroviaires concernées ;

À l'ensemble des parlementaires et des collectivités territoriales de soutenir activement cette demande, afin de garantir une mobilité équitable et durable pour tous les territoires ;

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide 32 voix pour 0 contre et 0 abstention,

- DECIDE de transmettre cette motion à la SNCF, au ministère des Transports, aux parlementaires concernés, ainsi qu'aux collectivités territoriales et associations engagées dans la défense du ferroviaire ;
- SE TIENT à disposition pour participer à toute concertation ou action visant à la réalisation de cette liaison ferroviaire par le Massif central.

Fait à Treignac le 05/01/2026
Le Président Philippe JENTY

